

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Mai 2016

Excusés : Patricia VANCON (procuration à Philippe NOEL)

Secrétaire de séance : Christine SGARD

Approbation du Conseil Municipal du 18/02/2016 : voté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL explique à l'assemblée la raison de son vote contre le budget de la forêt et remet en cause le vote de Monsieur Gilbert MANGIN.

Délégations de Monsieur le Maire :

- MANUTAN : écran mairie : 121.80 €
- THOMAS Eric : pose cuisine appartement La Racine : 350 €
- L'ENTREPOT DU BRICOLAGE : cuisine appartement La Racine : 1301.14 €
- VUILLEMIN Laurent : travaux aménagement les Cillieux : 8550 €
- LAMBERT Electricité : aménagement secrétariat : 842.44 €
- ALTRAD : chaises et tables salle des associations : 1394.50 €
- PROCESS INFO : onduleur mairie : 358.80 €
- PEPINIERS LA DEMOISELLE : vivaces : 138.44 €

Délibération concernant les modifications statutaires de la C2VRM :

En date du 27 Avril 2016, la C2VRM adopte la modification de ses statuts en ajoutant la voirie qui relie le futur pôle bois en cours de développement.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la convention « Territoire en Devenir » :

En date du 23 Septembre 2015, la C2VRM a adopté la convention « Territoire en Devenir » et s'est engagée dans la démarche TEPOS (Territoire à énergie positive). Il est maintenant nécessaire que le Conseil Municipal adopte cette convention afin de pouvoir bénéficier de subventions concernant notamment le projet de rénovation de l'éclairage public.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la refacturation du gaz des appartements des Marronniers :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune a réglé quatre factures de gaz relatives aux appartements de Mmes THIRIAT et LAMBOTTE pour un montant total de 767.96 €.

Après calcul suivant le relevé des index, la répartition s'établit ainsi :

- Somme à percevoir de Mme LAMBOTTE : 485.81 € - 180 € (acomptes sur charges) : 305.81 €
- Somme à percevoir de Mme THIRIAT : 282.15 € - 180 € (acomptes sur charges) : 102.15 €

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la refacturation des communs des appartements de la Racine et des Marronniers :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les factures d'électricité réglées par la Commune relatives aux communs des appartements de la Racine et des Marronniers.

Après calcul, la répartition s'effectue ainsi :

- Madame Evelyne GUERITOT : 100.62 €
- Madame Edith MORIZOT : 31.42 €
- Monsieur Mickaël MORIZOT : 31.42 €
- Madame Renée LAMBOTTE : 31.42 €
- Madame Marine THIRIAT : 31.42 €

Voté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Patricia VANCON à 20h15.

Délibération concernant le règlement de l'Aire de Jeux du Parcours de Santé :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer un règlement d'usage de l'Aire de Jeux du Parcours de Santé qui sera affiché sur les lieux.

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le tarif modulé du camp ados :

Madame Laure KELLER expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et afin de toucher des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, il est nécessaire de voter un tarif modulé pour le camp ados et propose les tarifs suivants :

- Tarif plein : 110 €
- Tarif modulé pour QF < 800 : 104.50 €

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la subvention du Conseil Départemental pour les travaux de voirie Route du Pranzieux et Route du Savron :

En date du 03 Mai 2016, le Conseil Départemental des Vosges nous informe que notre demande de subvention fera l'objet d'une instruction, que les travaux peuvent être démarrés mais qu'il est nécessaire de leur faire parvenir une délibération d'engagement à financer en totalité les travaux quand bien même la subvention ne serait pas accordée.

La délibération a été rédigée ainsi : « Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que s'il n'obtient pas la subvention du Conseil Départemental (réduite de 23 % en 2015 à 10 % du montant HT des travaux routiers en 2016) ne prendra pas le risque d'assumer la totalité du financement des travaux de voirie du Pranzieux et du Savron. Se passer de la subvention du Conseil Départemental,

risquerait de mettre en péril, tout simplement, l'équilibre de la bonne exécution du budget communal ».

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant la subvention du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation de l'éclairage public :

En date du 23 Mai 2016, le Conseil Départemental des Vosges nous informe que notre demande de subvention concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public fera l'objet d'une instruction, que les travaux peuvent être démarrés mais qu'il est nécessaire de leur faire parvenir une délibération d'engagement à financer en totalité les travaux quand bien même la subvention ne serait pas accordée.

La délibération a été rédigée ainsi : « Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que s'il n'obtient pas la subvention du Conseil Départemental dans le cadre des compétences de « solidarité territoriale », sera amené à réétudier l'équilibre budgétaire 2016 de cette opération et par conséquent de sa faisabilité. Tout dépendra alors de la subvention accordée par Monsieur le Préfet de Région au titre du « Soutien à l'Investissement Public ».

Voté à l'unanimité.

Délibération concernant le projet de périmètre de la future Communauté d'Agglomération d'Epinal :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale, adopté par arrêté préfectoral du 30 Mars 2016, Monsieur le Préfet nous a adressé son arrêté de projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale auquel la commune est susceptible d'appartenir à compter du 01 Janvier 2017.

Il appartient à la commune de donner son accord dans les 75 jours à compter de sa réception.

Pour : 14 Abstention : 1 (Gilles PIERRE) Contre : 0

Délibération concernant le tarif des affouages vendus à la Sàrl BLAUDEZ DUC :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cas où des affouages resteraient invendus, la Société BLAUDEZ DUC se propose de les acquérir et qu'il est donc nécessaire de fixer un tarif.

Montant proposé : 10 € le stère.

Voté à l'unanimité.

Motion de soutien à l'AMF concernant la candidature de la Ville de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 :

La Ville de Paris a fait acte de candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Mobilisée par cette candidature, l'AMF sollicite les communes à voter une motion de soutien.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'assister à tour de rôle aux réunions d'adjoints. Les conseillers intéressés devront le faire savoir par mail au secrétariat de la Mairie.
- Le prêt de 100 000 € au Crédit Mutuel est accordé. Monsieur le Maire devra le signer avant la fin du mois de Juin.
- Monsieur le Maire a refusé de régler la somme de 650 € demandée par La Poste relative à la collecte du courrier affranchi par la Mairie.
- A l'identique du Conseil Départemental, la Région Grand Est donne l'autorisation de démarrer les travaux de rénovation de l'éclairage public, sans pour autant garantir à la Commune de percevoir la subvention demandée.
- Monsieur le Maire nous informe que la vente du terrain à la commune d'Arches est retardée suite à un problème de cadastre.
- Monsieur Jean-Luc BOUTIN s'inquiète de savoir si le problème de circulation concernant les travaux engagés par le GAEC de Raon Basse est résolu. Monsieur le Maire doit revoir le problème avec Philippe EYMARD, Président de la C2VRM.